



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-05-2026 /

Dossier complet le : 18-05-2026 /

N° d'enregistrement : 018193/KK P

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque de Coarraze

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENERCOOP NOUVELLE-AQUITAINE

Raison sociale

Enercoop Nouvelle-Aquitaine

N° SIRET

78877524500038

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

Oudot

Prénom(s)

Karine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour but la construction d'un parc photovoltaïque d'une puissance d'environ 779 kWc. Il est localisé dans les Pyrénées-Atlantiques sur la commune de Coarraze sur le dome de l'ancienne décharge réhabilitée. La mise en place sur le dome et ses flancs d'une couche d'argile étanche et la tonte régulière font que le dome ne présente qu'une végétation très basse qui est entretenue. Ce projet comprend : - la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles A2160 et A2176; - une puissance installée prévue de 779 kWc; - l'injection intégrale de la production sur le réseau de distribution d'électricité : 100 % injection; - la revente en local d'une partie de l'électricité dans un périmètre de 20km via une opération d'Autoconsommation collective; - l'entretien de la zone située autour de la centrale pendant tout le temps d'exploitation (30 ans); - le démantèlement

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont : - La production d'une électricité d'origine renouvelable (solaire photovoltaïque), permettant d'approvisionner en électricité environ 470 personnes par an. - La réduction des émissions de CO2 et gaz à effet de serre sur le long terme du secteur de l'énergie - La participation à la diversification du mix énergétique - Sortir de la dépendance du nucléaire - La valorisation d'un site fortement dégradé non valorisable par une activité économique ou agricole

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de construction dure entre 2 et 3 mois. Le dome ne devant pas être impacté par les travaux et la centrale PV, les panneaux seront installés sur un système de montage adapté aux décharges avec une pénétration dans le sol limitée à 50cm, le raccordement sera hors-sol et le stockage se fera à l'entrée du site, en dehors du dome. Les grandes étapes du chantier sont : - la préparation du terrain (debroussaillage, installation de la base de vie et de la zone de stockage temporaires). - la mise en place du raccordement hors-sol; - l'installation des structures enterrées et réversibles ; - le montage mécanique des structures des tables support ; - le montage mécanique des modules PV ; - la fixation des onduleurs aux structures et le raccordement électriques depuis les onduleurs jusqu'au point de livraison ; - l'installation d'une armoire basse tension et points de livraison ; - le raccordement électrique des modules PV entre eux, la mise à la terre des modules, des structures métalliques et des onduleurs ; - le passage du bureau de contrôle pour l'obtention du CONSUEL ; - les essais et la mise en service du raccordement au réseau avec ENEDIS. Des règles de sécurité et de protection de l'environnement seront données aux différents prestataires intervenant sur site. Les règles de bonne conduite environnementale seront indiquées, en particulier concernant les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE). À chaque étape, un tri des déchets est mis en place et le site est nettoyé avant la fin du chantier. Il n'y a pas de nouvelle artificialisation du sol, aucun béton ne sera utilisé. Les clôtures existantes qui sont présentes sur l'ensemble du périmètre de la parcelle seront conservées, car suffisamment haute et en bon état. Seul le

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation est prévue pour trente ans à partir de la date de mise en service du parc. Aucune présence humaine durable ne sera nécessaire pour l'exploitation du parc solaire car le monitoring se fait à distance, grâce à un système de suivi à distance (Système de Contrôle et d'Acquisition Données). Des visites préventives auront lieu deux fois par an où les techniciens réaliseront les opérations de maintenance courante. Ces opérations seront pilotées par Enercoop Nouvelle-Aquitaine, plus particulièrement par son équipe d'exploitation ou ses sociétaires confirmés. En phase exploitation, auront lieu : - Production d'électricité d'origine solaire - Entretien semestriel du parc : débroussaillage mécanique et/ou pâturage (aucun produit phytosanitaire ne sera employé), réparation clôture... - Aucun nettoyage des panneaux n'est envisagé. En effet l'action naturelle de la pluie assure un lessivage suffisant des panneaux - Remplacement des onduleurs au bout de 10 à 20 ans selon les modèles. - Maintenance préventive : planifiée une fois par an, cette opération consiste en un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présents sur le site : modules photovoltaïques, câblage, onduleurs, transformateurs, équipements de sécurité. - Maintenance curative : l'ensemble des centrales de production électrique sont suivies en temps réel par le service Exploitation Enercoop qui sera en charge du bon fonctionnement de l'installation en relation avec les divers prestataires de maintenance. Sécurité: le site ne sera pas ouvert au public. Ainsi la totalité du site sera sécurisée par un linéaire de grillage et un portail permettra l'accès des secours et à l'entretien de la décharge au site. En fin de vie de l'installation PV, celle-ci sera

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la parcelle cadastrale A2160 : Superficie de la parcelle cadastrale A2176 Surface de panneaux PV Puissance installée Hauteur de la clôture	(25871, m²) (4561, m²) (3445, m²) (779, kWc) (2, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site est accolé à la ZNIEFF de type II du Réseau hydrographique du Gave de Pau et ses annexes hydrauliques
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet se situe dans la zone tampon de l'Eglise Saint-Vincent-Diacre et du chateau de Coarraze, 2 monuments Historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site est une decharge communale qui a servi des annees 60 jusqu'a 2002. Elle a ete rehabilitee en 2018 et prend la forme aujourd'hui d'un terrain stabilise surmonte d'un grand dome contenant les caissons de dechets.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Il est situé dans la zone Natura 2000 du Gave de Pau
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site est soumis aux OLD et est dans une zone de sismicité moyenne. La parcelle est soumise à un gonflement-retrait des argiles faible. Un espacement d'environ 1 m est prévu entre les tables, permettant ainsi un mouvement des structures sans qu'elles ne viennent s'entrechoquer. Le reste de l'installation n'est pas soumis à ce risque car uniquement posé sur le sol.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Seuls les travaux engendreront des déplacements mais il s'agira d'un impact relativement court dans le temps (de l'ordre de 3 mois) et de faible ampleur: des camions viendront sur place livrer les matériels : clotures, structures et modules. En phase exploitation, on peut estimer: 1 camionnette par an pour l'entretien, 1 camionnette par an pour la maintenance preventive, éventuellement 1 camionnette par an pour la
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Seuls les travaux seront source de bruit. Il s'agira d'un impact relativement court dans le temps et de faible ampleur. L'isolement de la parcelle et la couverture
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	vegetale permettront de reduire l'impact sonore du
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le parc ne peut emettre aucune vibration mecanique car les installations restent statiques tout au long de la duree d'exploitation du parc.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucune lumiere n'est emise par la centrale lors de sa phase d'exploitation
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet de parc solaire photovoltaïque ne rejette pas de gaz ou d'émissions polluantes comme des particules fines car la production d'énergie se cantonne a l'installation photovoltaïque (modules et onduleurs).
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le site est visible depuis la voie publique et notamment la D938. Cependant, les panneaux étant situés sur le "plateau" du dome, leur visibilité est réduite. De plus, le site initial possède un intérêt paysager très faible qui ne sera que peu impacté par la présence des panneaux photovoltaïques dessus. La haie existante à l'est du site en bordure de route sera prolongée afin de masquer au maximum la vue.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une étude a été menée par le bureau d'études Biotopie en 2021 qui présente une synthèse des enjeux écologiques via un travail bibliographique et de terrain. Au niveau de la flore, il faut noter la présence de nombreuses EEE sur le terrain, notamment à proximité du Gave. Au niveau du dome où sera implanté le projet, seul du Sorgho d'Alep est présent, en quantité. Aucune végétation notable n'a été repérée sur le dome. Pour la faune, une biodiversité riche est présente au niveau du Gave et dans les boisements attenants. Au niveau du dome, les seuls individus repérés sont 2 Pipit Farlouse qui utilisent la zone comme site d'hivernage.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Afin d'éviter la propagation des EEE qui sont majoritairement présentes au niveau des rives du Gave de Pau et à l'Est du dome, le matériel et les engins de travaux seront stockés à la base du dome à l'entrée du site, située au Nord-Est du dome. Afin de ne pas perturber la période d'hivernage du Pipit Farlouse sur le dome, les travaux d'installation de la centrale se feront aux saisons non-impactantes pour cette espèce. De plus, aucun travail ne sera effectué à proximité des berges du Gave afin de ne pas modifier cet habitat à forts enjeux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Suite a notre analyse, nous estimons qu'une evaluation environnementale n'est pas necessaire pour ce projet pour les raisons suivantes : - Implantation du parc photovoltaïque en site degrade. - L'impact sur la faune et la flore locale est juge non significatif au regard des faibles enjeux au niveau du dome et des mesures mises en place pour limiter l'impact des travaux - Le bilan d'aide a la decision fourni suite a l'etude effectuee par Biotope indique des adaptations a mettre en place pour limiter l'impact sur les especes lors des travaux, mais pas de remise en question de ce projet

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Palmade

Prénom

Yannis

Qualité du signataire

Charge de projet

À

Bordeaux

Fait le

18-05-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)